

**REPUBLIQUE FRANCAISE****Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
 la Communauté de Communes du Genevois et la  
 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
 Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
 HAUTE-SAVOIE**  
 -----

**ARRONDISSEMENT DE  
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**  
 -----

**N° 2025-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 5 novembre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, GILET. Mesdames COTTET, TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2). Monsieur DE VIRY. Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Messieurs MOUCHET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, LUSTEAUX, FENET. Madame CARTIER.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MAGDELEINE, CHAUMONTET, MONTANT, GAY, Messieurs ZANTANGNI, LE GOUSSE.

**OBJET : Tableau des effectifs**

*Vu les mouvements RH intervenus au cours de l'année 2025,*

Considérant qu'il est nécessaire de valider les changements apportés au tableau des effectifs de l'EPIC pour l'année 2025 et d'établir le tableau des effectifs pour l'année 2026,

Considérant que ce tableau détaille l'ensemble des postes, grades et échelons correspondants,

Considérant la présentation faite par Mme Carole INCANDELA de l'organisation interne en vigueur à compter du 21 octobre 2025,

Considérant qu'il convient d'adapter l'organisation des services aux besoins du fonctionnement de l'établissement,

Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents, ainsi qu'aux charges sociales afférentes, sont inscrits au Budget Primitif 2025, au chapitre 012, et que les effectifs prévus pour 2026 seront financés dans le cadre du Budget Primitif correspondant,

Considérant le tableau des effectifs présenté en annexe,

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
 APPROUVE à l'unanimité, le tableau des effectifs des Monts du Genevois pour le reste de l'année 2025 et pour l'année 2026.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 12 novembre 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
 Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
 Madame LECAUCHOIS

Le Président  
 Monsieur ANTOINE

Signé par :

  
 Véronique LE CAUCHOIS

F97CB3B4CE19486...

DocuSigned by:

  
 CCAE61D97DAE479...

**REPUBLIQUE FRANCAISE****Monts du Genevois Haute-Savoie France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
 la Communauté de Communes du Genevois et la  
 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
 Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
 HAUTE-SAVOIE**  
 -----

**ARRONDISSEMENT DE  
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**  
 -----

**N° 2025-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 5 novembre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, GILET. Mesdames COTTET, TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2). Monsieur DE VIRY. Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Messieurs MOUCHET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, LUSTEAUX, FENET. Madame CARTIER.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MAGDELEINE, CHAUMONTET, MONTANT, GAY, Messieurs ZANTANGNI, LE GOUSSE.

**OBJET : Tarification des encarts publicitaires**

*Vu l'article L134-6 du code du tourisme,*

*Vu l'article 11.1 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,*

*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,*

*Vu la délibération 2024-20 fixant les tarifs des encarts pubs pour l'année 2025,*

Considérant que, dans le cadre de sa mission de promotion touristique et de valorisation des activités de ses partenaires-adhérents, l'Office de Tourisme des Monts du Genevois édite annuellement divers supports imprimés présentant la destination et son offre de produits et/ou services (guides, cartes, brochures, magazines, etc.),

Considérant la volonté de certains partenaires-adhérents de valoriser leur structure à travers ces supports de communication,

Considérant que l'ouverture de ces supports à la publicité permet de générer des recettes contribuant à réduire les coûts d'impression et de conception liés à ces publications,

Considérant que l'OT des Monts du Genevois assurera la régie de cette publicité en interne et validera la recevabilité des visuels transmis par les partenaires,

Considérant que ces insertions publicitaires sont exclusivement réservées aux partenaires-adhérents de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois,

Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs pour l'année 2026 afin de tenir compte de la forte demande sur certaines pages (notamment les pages intérieures, demi-pages et quarts de page), et de l'augmentation du tirage, offrant une diffusion plus large des publications de l'Office de Tourisme,

Considérant que les tarifs pratiqués par l'Office de Tourisme demeurent inférieurs à ceux du marché, en raison d'une politique tarifaire volontairement modérée mise en place après la crise sanitaire,

Considérant qu'il apparaît désormais nécessaire de procéder à une revalorisation mesurée afin de se rapprocher des conditions réelles du marché tout en maintenant une politique accessible pour les partenaires,

Il est proposé au Comité de direction de valider les tarifs d'insertions publicitaires suivants :

TARIFS HT (ex. Flyer, magazine, etc.)	Tarifs 2025	Nouveau tarif 2026
<b>4e de couverture*</b>	989,00 €	989,00 €
<b>1 page intérieure*</b>	679,00 €	<b>739,00 €</b>
<b>1/2 page*</b>	349,00 €	<b>379,00 €</b>
<b>1/4 page et format inférieur *</b>	279,00 €	<b>299,00 €</b>
<b>Option mise en page - 1h**</b>	39,00 €	39,00 €

*Augmentation entre 7% et 9% arrondi*

\*Base : format vertical, carré ou horizontal

\*\* Base horaire - Hors achat d'art

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,**

**APPROUVE à l'unanimité les tarifs d'insertions publicitaires de tous les supports édités à partir de 2026,**

**ACCORDE à l'unanimité une remise de 20% aux annonceurs des éditions précédentes ou de 10% pour l'achat de 2 annonces et plus à l'année. Ces 2 remises ne sont pas cumulables.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.  
Le 12 novembre 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Madame LECAUCHOIS

Le Président  
Monsieur ANTOINE

Signé par :

Véronique LECAUCHOIS  
F97CB3B4CE19486...

DocuSigned by:

  
CCAE61D97DAE479...

**REPUBLIQUE FRANCAISE****Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
 la Communauté de Communes du Genevois et la  
 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
 Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
 HAUTE-SAVOIE**  
 -----

**ARRONDISSEMENT DE  
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**  
 -----

**N° 2025-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 5 novembre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, GILET. Mesdames COTTET, TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2). Monsieur DE VIRY. Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Messieurs MOUCHET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, LUSTEAUX, FENET. Madame CARTIER.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MAGDELEINE, CHAUMONTET, MONTANT, GAY, Messieurs ZANTANGNI, LE GOUSSE.

**OBJET : Tarification Genius Loci**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,*

*Vu le budget primitif de l'exercice 2025,*

*Vu la volonté de la commune de promouvoir et valoriser son patrimoine culturel et historique,*

Considérant que le territoire est riche d'histoire, de lieux singuliers et de récits souvent méconnus,

Considérant que le projet Genius Loci représente une opportunité de :

- Valoriser le patrimoine local
- Créer de nouvelles offres de circuits touristiques
- Impliquer les habitants dans la transmission de leur mémoire,
- Offrir une expérience immersive, libre et accessible à tout moment,
- Créer des passerelles entre culture, tourisme, patrimoine et numérique,
- Synergie de destination (partenariat/collaboration étroite avec les collectivités locales)

Considérant que cette initiative s'inscrit dans une démarche d'innovation territoriale et de tourisme durable,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux différentes prestations proposées dans le cadre de Genius Loci,

Considérant que le prix proposé est établi sur 3 critères :

- Le prix de la médaille sèche « Monts du Genevois » : 119,00€
- Le coût de gestion de projet
- Le coût de promotion

Il est proposé au Comité de direction de valider les tarifs suivants :

Les packs "Circuit"					
	1 Médaille	5 Médailles	10 Médailles	15 Médailles	20 Médailles
	150 €	1 120 €	2 840 €	3 660 €	4 480 €
Genius Loci Pro	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion de projet	✓	✓	✓	✓	✓
Site Web OT	✓	✓	✓	✓	✓
Mag OT	✗	✓	✓	✓	✓
Reportage photos	✗	5 à 10 photos	5 à 10 photos	15 à 20 photos	15 à 20 photos
Réseaux sociaux	✗	1 publication	1 publication	2 publications	2 publications
Affichage urbain	✗	✗	1 semaine	1 semaine	1 semaine
Plan média	✗	✗	✓	✓	✓

Niveau de promotion à étudier selon projet

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE à l'unanimité les tarifs applicables aux différentes prestations proposées dans le cadre du déploiement Genius Loci.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.  
Le 12 novembre 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Madame LECAUCHOIS

Le Président  
Monsieur ANTOINE

Signé par :  
  
F97CB3B4CE19486...

DocuSigned by:  
  
CCAE61D97DAE479...